

PROGRAMME

CONTEXTE

Le Code forestier impose, par le régime forestier, une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques. Elle se concrétise sous la forme du document d'aménagement forestier. Rédigé par l'ONF, il cadre les actions de gestion à réaliser dans les années à venir. Les élus des collectivités propriétaires de forêt prennent ces décisions de gestion sur les avis et conseils de leur technicien forestier territorial. Ainsi, le conseil municipal a de nombreux droits et devoirs dans la conception et la réalisation de l'aménagement. Il est nécessaire pour les élus de se l'approprier pour participer activement à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

OBJECTIFS DE FORMATION

- ❖ Objectif 1 : Clarifier le rôle, le cadre légal et l'importance du document d'aménagement dans la gestion durable des forêts publiques ;
- ❖ Objectif 2 : Contribuer efficacement à la mise en place d'un aménagement adapté aux spécificités de la forêt locale ;
- ❖ Objectif 3 : Démontrer la nécessité d'adapter l'aménagement forestier au contexte actuel.

DÉROULE DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SEQUENCE
8h30 - 8h45	Accueil des participants
8h45 - 9h00	Introduction de la session
9h00 - 10h00	Pourquoi un aménagement ? Rappel sur le régime forestier
10h00 - 11h00	Élaboration et contenu de l'aménagement forestier
11h00 - 11h30	Mise en œuvre de l'aménagement
11h30-12h30	Impact des crises sur l'application de l'aménagement forestier. Perspectives : adapter les aménagements pour demain

DURÉE 4 heures

PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

AD COFOR Haute-Marne : Jean-Pierre MICHEL, Président
UR COFOR Grand Est : Rebecca DIJOUX, Chargée de mission
ONF : Anneliese BENALET, Responsable aménagement

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Charte de la forêt communale
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités

FINANCEMENT

Cette formation est financée par la région, celle-ci est donc gratuite. Une participation peut-être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.